

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa
N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/12/19	27/1/10	2013-20-361
国民民民主义 医多种性 经自由的	1. Intitulé du projet	
1er Boisement : Plantation de Peupliers	S.	
a MayWhadisad	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	nélitionnaire(s)
	B (Bu des) Maine(s) a coviage on as les assi	A THE STATE OF THE
2.1 Personne physique Nom Delpech	Prénom Claude	assessed in the season of the
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		The second of the second second of the second secon
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridique	
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
COLUMN TO STATE OF THE STATE OF	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	es seuils et critères de la catégorie
47 C	1er boisement d'une superficie supérieure	à 0,5 ha.
70.0	The same of the sa	
	*	
PRINCE OF THE PR	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	lu formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve		
- Plantation de peupliers sur une terre	agricole, suite à l'arrêt de l'exploitation.	
- Travaux selon recommandations act	uelles, populiculture "classique" en vallée de	Garonne
- Préparation du sol avant plantation	na avec nombre et type de variétés adaptés a	u sol et à la surface à boiser
- Après la plantation : entretiens réguli	ers des interlignes ; élagages progressifs	30.0.0
7 Aprob la plantation i chia che le grand		

4.2	Obi	ec	tifs	du	pro	iet
7,4	~~	~~	1113	uu	210	~ I

- Poursuite de l'entretien et de la valorisation des terres, après l'arrêt de leur exploitation agricole (maïs)
- Production de bois d'oeuvre de Peuplier de qualité, actuellement demandé par les industries locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol avant plantation
- Plantation entre décembre et mars, de 150 à 200 plants / ha (écartements de 8 x 8 m ou 7 x 7 m)
- Respect des distances recommandées ou imposées vis-à-vis des limites de parcelles, cours d'eau, et fossés éventuels
- Travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretien des interlignes par travail superficiel du sol, chaque printemps
- entre la 2ème et la 8ème année, tailles de formation et élagages (3 ou 4 passages) pour atteindre progressivement 6 à 8m sous branches
- travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

a décision de l'autorité environner léant.	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il e nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND		
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération	n - préciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s) +/- 3 Ha
Superficie du boisement		
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 0 ° 3 2 ' 0 2 " _E Lat. 4 4 ° 1 9 ' 5 5 " _N
Montpezat (47360) Lieu dit : Pont de Luzer Parcelle cadastrale : H 1	Tomit do dopart.	Long. a Lat. a Lat. Lat.
4.7 S'agit-il d'une modification/exte	Joignez à votre demande les anno ension d'une installation ou d'un ouvrage	e existant ? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairer différentes composantes de voindiquez à quelle date il a été o	re projet et	une evaluation Oul Non

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?	St. Julius (C)	\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	Π.	×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?			Plan de Prévention des Risques Naturels inondation et instabilité des berges". La copour une faible partie seulement de son La parcelle à boiser est en-dehors de tou PPRN. Il n'y a donc aucune contre-indication ni poisements. PPRN approuvé le 24 juillet 2014	commune est concernée par ce PPRN, territoire. Ite zone à risque selon la carte du
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×		
Dans une zone de répartition des eaux ?		×		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×		
Dans un site inscrit ?		×		
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Out	Non	Lequel et à qu	velle distance ?
D'un site Natura 2000 ?				
D'un site classé ?		×		

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	La consommation d'eau par les peupliers est en moyenne équivalente à celle du maïs, sur une période de végétation semblable -voire plus courte. Nb. Les peupliers ne nécessitent pas d'arrosage artificiel.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	Д	×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	On peut supposer au contraire un impact positif de la plantation : - arrêt des intrants (engrais, désherbants, autres phytopharmaceutiques) - augmentation de la biodiversité (faune, flore).
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Consommation d'espace agricole au profit d'un nouvel espace forestier. Mais la plantation de peupliers est facilement réversible si nécessaire (après récolte prévue entre 12 et 16 ans environ), et ne compromet pas le potentiel agronomique des terrains concernés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Les peupleraies n'engendrent aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les humains sur ou à proximité des parcelles concernées. Les peupliers sont concernés par des risques sanitaires spécifiques, dont la prévention passe par l'adaptation et la diversification des variétés utilisées.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	Le projet n'entraine donc pas de nuisances sonores particulieres.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des lémissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.
IIIII33IOII3	Engendre-t-il des leffluents ?	Ū	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		×	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire ; la plantation ne compromet pas les activités riveraines voire sur la parcelle (circulation, chasse).
approuvés	;?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	vezies		
		Special Control	Marine State N	
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identi Non X Si oui, déc			
			esquels	

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Maintien de tout ou partie des haies présentes en bordure de la surface à boiser et le long du ruisseau ; plantation à distance de celui-ci
- Diminution très forte, et certainement arrêt complet des intrants (amélioration de la qualité du sol, de l'eau, et de la biodiversité)
- Recommandation d'enlèvement des éventuels filets de protection contre les animaux, après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- il n'est pas susceptible d'effets négatifs sur le paysage, la flore, la faune sur ou à proximité des parcelles concernées
- par rapport aux cultures précédentes, il impliquerait plutôt une amélioration de la qualité du sol, de l'eau souterraine, de la biodiversité (arrêt des intrants)
- il serait conforme aux recommandations (techniques, environnementales) actuelles pour ce type de boisement et de milieu,

8. Annexes

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Aufres annexes volontairement transmises par le	maître d'ouvrage	ou pétitionnaire
-----------------------------------------------------	------------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fall à Montperser.

10. 26 decembre 2019

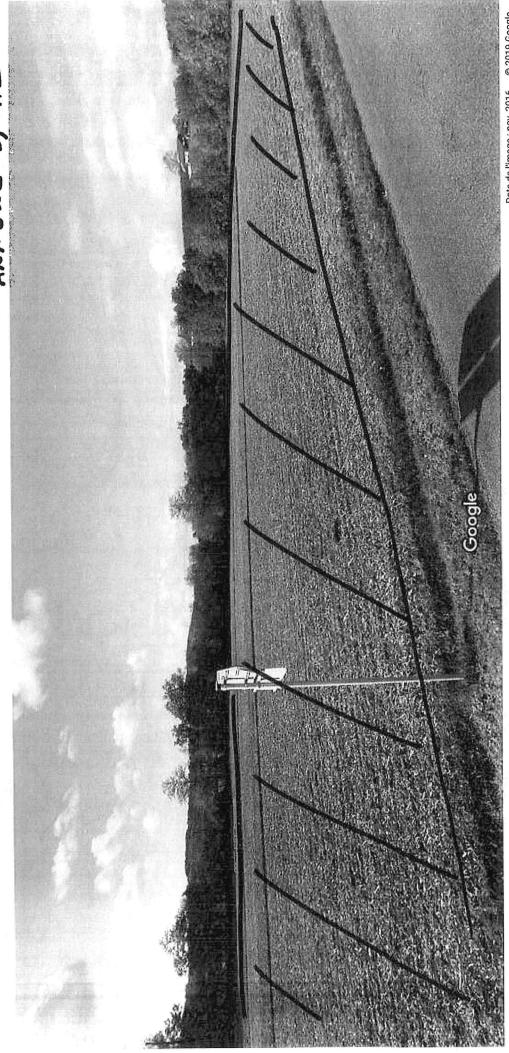
Signature

23/12/2019 à 10:23

D13 - Google Maps

D13 Go: gle Maps

ANNERE



Date de l'image : nov. 2016 © 2019 Google

Montpezat, Nouvelle-Aquitaine

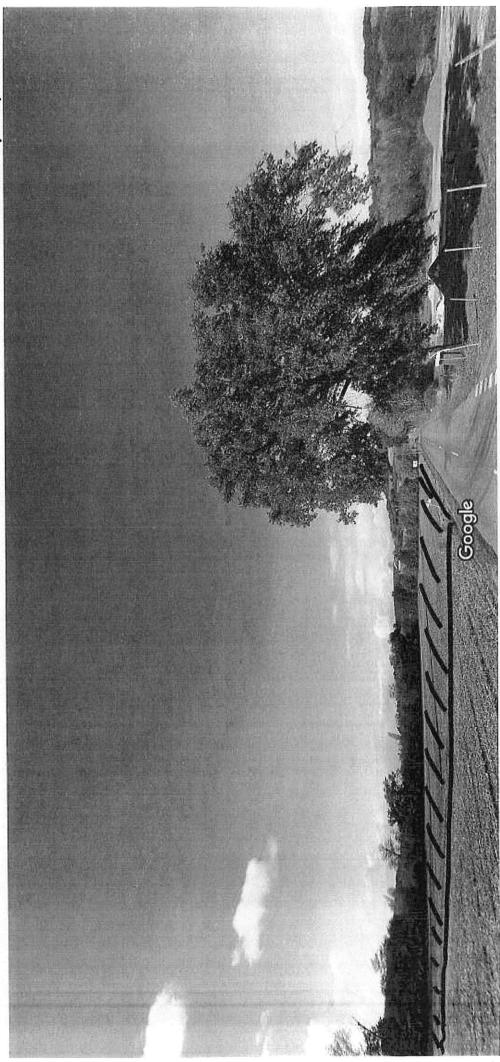
Google

Street View

* Voir pointy of priors de voes

23/12/2019 à 10:34

D13 - Google Maps Google Maps D13



Date de l'image : nov. 2016 © 2019 Google

Montpezat, Nouvelle-Aquitaine

Google

Street View

Information sur... ANNERE



RGF93: 503276, 6362380 WGS84: 44°19'58"N, 00°31'56.9"E (44.3328, 0.5325) Surface: 0 ha



RGF93: 504122, 6362616 WGS84: 44°20'06.5"N, 00°32'34.7"E (44.3351, 0.543) Surface: 0 ha

